Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 056-215602129-20260527-DEL2026_046-DE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers	
en exercice	23
présents	21
votants	23

L'an deux mil vingt six
Le 27 mai
le Conseil Municipal de la commune de SAINT-DOLAY
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
sous la présidence de Monsieur Patrick GERAUD, Maire

Date de la convocation : 20 mai 2026

Présents : BONPOIL Viviane - BOSC Joël - CHESNIN Nicolas- CRESPEL Bruno – DAVID Gaëlle – DELAROQUE Eugénie – DENEUX Aurélien – DURANT Dominique - GUIHARD Sébastien - GERAUD Patrick - GURIEC Nicolas – HAMON Jean-Pierre – HERVY Ludivine – LECANU Hervé - LAROCHE Benjamin - LEPAGE Anne - PELLION Stéphane– PERRAIS Isabelle - ROBIN Stéphanie - ROUSSE Yannick - SIRLIN Isabelle
Absents excusés : BERTET Audrey donne pouvoir à Stéphane PEILLON et Patricia CANAUX donne pouvoir à Isabelle SIRLIN

Monsieur LECANU Hervé est nommé secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N° 46-2026 – ACHAT D'UN TRACTEUR TONDEUSE MULCHING

Monsieur Nicolas GURIEC adjoint en charge des travaux voirie, propose le remplacement de la tondeuse frontale Iseki SF450 mise en service en 2017 et totalisant environ 1 900 heures de fonctionnement par une tondeuse équipée d'un système mulching.

Ce choix s'inscrit dans une démarche de gestion plus durable et plus efficiente des espaces verts communaux. Le mulching permet de broyer finement l'herbe et de la redéposer sur le sol, réduisant ainsi les déchets verts tout en enrichissant naturellement les terrains.

Cette technique présente également des avantages économiques et organisationnels grâce à la suppression du ramassage de l'herbe, à la réduction du temps de tonte et à la diminution des coûts de fonctionnement. Le temps gagné pourra être consacré à d'autres travaux d'entretien et d'amélioration des espaces publics.

La Commission voirie qui s'est réunie le jeudi 21 mai 2026, propose de retenir la proposition de JARDIMAN modèle HUSKVARNA P525 DX pour un montant de 24 797 € HT.

L'ancienne tondeuse frontale ISEKI SF450 sera repris par JARDIMAN pour un montant de 9 000 € HT.
Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Valide le devis de l'entreprise JARDIMAN pour un montant de 24 797 € HT
- La reprise de la tondeuse ISEKI pour un montant de 9000 €
- Autorise Monsieur Le Maire à signer le devis de l'entreprise JARDIMAN et toutes les pièces nécessaires.

Pour Extrait Certifié Conforme
À Saint-Dolay, le 29 mai 2026

MAIRIE DE SAINT-DOLAY 56130

Le Maire,
P. GÉRAUD